

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-03-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de mars deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,
Mesdames les conseillères : Diane Godin,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Marcel Fortier,
Jacquelin Martel.

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.1051-03-2010

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt des fiches projet – état d'avancement des projets en immobilisations
6. Adoption du procès-verbal du 8 février 2010
7. Adoption des comptes à payer
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
10. Dépôt du procès-verbal du Comité culture et embellissement
11. Nomination d'un maire suppléant
12. Adoption règlement créant un PPCMOI

13. Adoption règlement d'emprunt 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et rues transversales
14. Adoption règlement dépenses d'immobilisations
15. Adoption règlement de suivi budgétaire
16. Demande certificat d'autorisation au MDDEP, travaux 1^{re} Avenue, 2^e Avenue
17. Déglacage de la Rivière Portneuf (retiré)
18. Équipement de loisirs
19. Subvention d'exemption de taxe foncière, Vari-Gestion inc.
20. Adoption règlement SHQ
21. Adoption règlement d'emprunt « Résidence Portneuvienne »
22. Adoption règlement pour les célébrations de mariage (retiré)
23. Subvention Services Techniques BIC
24. Randonnée vélo « La Neuvilloise-Desjardins »
25. Annulation compte Abitibi-Consolidated Inc.
26. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés auprès du Ministère de la famille et des aînés
27. Fin de contrat, inspectrice municipale
28. Engagement d'un inspecteur municipal et fonctionnaire désigné
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 1 mars 2010. (du 2 février au 1^e mars 2010)

Un rapport budgétaire comparatif en date du 28 février 2010 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 8 mars 2009, par la trésorière.

Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations sont déposées au conseil de ville le 8 mars 2009.

Rés.1052-03-2010

Adoption du procès-verbal du 8 février 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 février 2010 soit accepté tel que présenté.

Rés.1053-03-2010 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 239 998.16 \$.

Liste des comptes à payer	157 155.25 \$
Liste des chèques émis	13 228.72 \$
Liste transaction internet	14 039.36 \$
Liste chèques manuels	18 102.86 \$
Liste des salaires	37 471.97 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 février 2010 est déposé au conseil municipal, le 1^{re} mars 2010.

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 17 février 2010 est déposé au conseil municipal, le 8 mars 2010.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 3 février 2010 est déposé au conseil municipal, le 8 mars 2010.

Rés.1054-03-2010 Nomination maire suppléant

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (9 mars au 12 juillet 2010).

Rés.1055-03-2010 Adoption règlement créant un PPCMOI

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le projet de règlement 105 « Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » soit adopté.

Rés.1056-03-2010 Adoption règlement d'emprunt 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et rues transversales

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 104 « Règlement décrétant un emprunt de 2 648 332 \$ et une dépense de 7 300 000 \$ pour des travaux d'infrastructure de voirie et pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la 1^{re} Avenue et 2^e Avenue ainsi que les rues transversales » soit adopté.

Rés.1057-03-2010 Adoption règlement dépenses d'immobilisations

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 106 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 350 000 \$ » soit adopté.

Rés.1058-03-2010 Adoption règlement de suivi budgétaire

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 077-2 « Règlement modifiant l'article 5.1 du règlement 077 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » soit adopté.

Rés.1059-03-2010 Demande certificat d'autorisation au MDDEP, travaux 1^{re} Avenue, 2^e Avenue

Attendu que la Ville de Portneuf a reçu à l'été 2009 du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » pour la réfection complète des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue ainsi que des rues transversales (Phases 1 et 2);

Attendu qu'en vertu de l'article 32, la Ville de Portneuf doit présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour permettre des travaux de réfection de la rue Provencher et de la 2^e Avenue (Phase 1) dans le cadre du projet de la réfection complète de la 1^{re} Avenue, de la 2^e Avenue ainsi que les rues transversales.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre au nom de la ville une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation pour la réfection complète des 1^{re} et 2^e Avenues ainsi que des rues transversales, Phase 1;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Ville de Portneuf certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE le conseil autorise une dépense et le paiement des frais exigibles de 516,00 \$ au Ministère des Finances pour l'obtention du certificat.

Rés.1060-03-2010

Équipements de loisirs

Considérant que lors de l'étude des prévisions budgétaires, à l'automne dernier, des dépenses d'équipement de loisirs ont été retenues;

Considérant qu'au début de l'été, il y aura l'activité Portneuf en spectacle;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte que des travaux soient effectués sur les terrains de loisirs et autorise une dépense au montant de 39 977 \$, répartie comme suit :

1) Effecteur l'agrandissement du terrain de soccer + installations des cabanes	12 800 \$
2) Installation des jeux d'eau	12 900 \$
3) Finaliser le terrain de volley-ball de plage	0 \$
4) Peinturer les cabanes de baseball et toilettes	1 000 \$
5) Enlever les bandes de la patinoire	0 \$
6) Installation du module de jeux secteur sud	13 277 \$

Rés.1061-03-2010

Subvention d'exemption de taxe foncière, Vari-Gestion inc.

Attendu que la Loi sur les compétences municipales permet à la Ville de Portneuf d'accorder une subvention discrétionnaire à une entreprise, à certaines conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accorde à Vari-Gestion inc. une subvention d'un maximum de 15 000 \$ montant à être versé en cinq tranches annuelles, chacune de ces tranches étant égale au moindre de 3 000 \$ et de la taxe foncière due à la Ville de Portneuf pour ladite propriété située au 625 rue Lucien-Thibodeau.

QUE le versement annuel de cette subvention soit conditionnel au maintien des activités de l'entreprise Vari-Gestion inc. pendant ladite année.

Rés.1062-03-2010 Adoption règlement SHQ

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 103 « Règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec » soit adopté.

Rés.1063-03-2010 Adoption règlement d'emprunt « Résidence Portneuvienne »

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 107 « Règlement décrétant un emprunt de 550 000 \$ et une dépense de 550 000 \$ pour une aide financière au projet de la Coopérative de Solidarité – La Résidence Portneuvienne » soit adopté.

Rés.1064-03-2010 Subventions Services Techniques BIC

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 octobre 2005, une entente a été contresignée par Services Techniques BIC inc., Précourt Système et la Ville de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 1583-11-2006, le conseil municipal a convenu d'accorder à Services Techniques BIC inc, une subvention maximale de 25 000 \$ à être versée sur cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la clause qui mentionnait que la subvention était conditionnelle au maintien des activités de l'entreprise Précourt Système n'était pas inscrite dans l'entente signée en 2005;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement, tel que prévu à l'entente signée le 12 octobre 2005, d'une subvention au montant de 4523.59 \$ pour 2009 et de 5 000.00 \$ pour 2010.

Rés.1065-03-2010 Randonnée Vélo « La Neuville-Desjardins »

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Randonnée Vélo La Neuville-Desjardins sur notre territoire le dimanche 8 août 2010.

Rés.1066-03-2010 Annulation compte Abitibi-Consolidated Inc.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la trésorière à annuler les factures au nom d'Abitibi-Consolidated Inc.. au montant de 18 023.35 \$ taxes incluses.

Rés.1067-03-2010 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés auprès du Ministère de la famille et des aînés

Considérant l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

Considérant l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

Considérant que la municipalité désire déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale;

Considérant que monsieur Yves Landry, directeur général est habilité à présenter une demande de soutien financier pour la réalisation de sa politique familiale municipale ainsi que de la démarche MADA et à signer le protocole d'entente qui en découle;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

D'autoriser monsieur Yves Landry, directeur général, à compléter et à déposer la demande de soutien financier dans le cadre du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés » au ministère de la Famille et des Aînés et que la municipalité y contribue pour un montant de 12 000.00 \$.

D'autoriser et de désigner madame Anick Leclerc, conseillère comme responsable des questions familiales (RQF) et du volet aînés et que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales et le bon cheminement du développement de la politique familiale.

D'autoriser monsieur Yves Landry, directeur général, à signer le protocole d'entente inhérent dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

Rés.1068-03-2010 Fin de contrat, inspectrice municipale

Considérant que madame Corinne Lemay-Lafontaine occupait le poste d'inspectrice municipale depuis le 8 décembre 2009;

Considérant qu'elle était en période d'essai, tel que prévu à la lettre d'entente entre la municipalité et le syndicat;

Considérant qu'elle ne répondait pas aux attentes de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mette fin au contrat de madame Corinne Lemay-Lafontaine.

QUE les résolutions 2474-12-2009 adoptée le 14 décembre 2009 et 1044-02-2010 adoptée le 8 février 2010 soient annulées.

Rés.1069-03-2010 Engagement d'un inspecteur municipal et fonctionnaire désigné

Attendu que le comité de sélection avait reçu trois candidats en entrevue lors de la mise en candidature pour le poste d'inspecteur municipal à l'automne 2009;

Attendu que la deuxième personne rencontrée avait bien performé;

Attendu qu'une lettre d'entente avait été signée entre les deux parties afin d'approuver la période d'essai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Jourdain à titre d'inspecteur municipal et fonctionnaire désigné, suite à l'obtention de référence, confirmant compétences et aptitudes et conditionnellement à un examen médical, aux conditions suivantes, selon la convention collective :

- * semaine de cinq (5) jours
- * à compter du 15 mars 2010
- * taux horaire à l'échelon 2
- * une période prévue à l'entente conclue entre la Ville et le syndicat

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 57 hres.

Maire

Greffière